

Département de la Haute-Marne
Canton de Nogent
Commune de MANDRES-LA-COTE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : G. GEORGEMEL G. VALTON I. LARDIN
 J.P. MARTIN R. VOIZEUX R. LEMOINE
 S.GALDO E. JAMMAS H. KWASIAK
 R. MAINO A. RIBEIRO G. CASTENETTO
 J. M. GILLOT J.P. MUGNIER

Absent excusé : M. RENAUT donne procuration à M.VALTON

Secrétaire de séance : S. GALDO

Le maire ouvre à la séance.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil d'Agglomération a créé la CLECT et en a déterminé la composition. Un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désignés pour notre commune.

Suite au vote à main levée, sont désignés à l'unanimité :

- Gilbert GEORGEMEL, titulaire
- Emmanuel JAMMAS, suppléant.

FIXATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant fixé en 2016, soit 100 € par habitant. Pour les habitants qui arrivent en cours d'année, la redevance est fixée à 8,34 € par mois et par personne.

SUBVENTION COLLEGE DOLTO DE NOGENT

Le collège organise un séjour en Allemagne du 27 au 31 mars 2017.

4 élèves originaires de Mandres doivent participer à ce voyage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 70 € par enfant. 280 € seront donc versés au collège.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 18 heures 45.